

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DU TERRITOIRE
REGROUPANT LES COMMUNES D'AUBAGNE, AURIOL,
BELCODENE, CADOLIVE, CUGES-LES-PINS, LA BOUILLADISSE,
LA DESTROUSSE, LA PENNE-SUR-HUVEAUNE, PEYPIN,
ROQUEVAIRE, SAINT-SAVOURNIN, SAINT-ZACHARIE**

Séance du 20 avril 2016

Le 20 avril 2016 à 18h00, le Conseil de territoire des communes d'Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pascal AGOSTINI ; Philippe AMY ; Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI ; Patrick ARNOUX ; Pierre BAISSÉ ; Sylvia BARTHELEMY ; Patrick BIAVA ; Alain BOUTBOUL ; Laurent COLOMBANI ; Pierre COULOMB ; Antoine DI CIACCIO ; Sylvie FANEGO ; Daniel FONTAINE ; Bruno FOTI ; Julie GABRIEL ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Sylvia GIMBERT ; Magali GIOVANNANGELI ; Danièle GIRAUD ; Denis GRANDJEAN ; Alain GREGOIRE ; Stéphanie HARKANE ; Muriel HENRY ; Michel LAN ; France LEROY ; Jeannine LEVASSEUR ; Rémi MARCENGO ; Jocelyne MARCON ; Joëlle MELIN ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Robert MIECHAMP ; Véronique MIQUELLY ; Geneviève MORFIN ; Léo MOURNAUD ; Patricia PELLEN ; Serge PEROTTINO ; Christiane PETETIN ; Patrick PIN ; Christine PRETOT ; Monique RAVEL ; Raymond ROCCHIA ; Alain ROUSSET ; Albert SALE ; Giovanni SCHIPANI ; Christophe SZABO DE EDELENYI ; Hélène TRIC ; Madeleine VAICBOURDT

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Claude ALEXIS représenté par Patrick ARNOUX
Sophie ARTARIA-AMARANTINIS représentée par Julie GABRIEL
Maurice CAPEL représenté par Monique RAVEL
Bernard DESTROST représenté par France LEROY
Dominique HONETZY représentée par Daniel FONTAINE
André JULLIEN représenté par Muriel HENRY
Hélène LUNETTA représentée par Magali GIOVANNANGELI
David MASCARELLI représenté par Christophe SZABO DE EDELENYI
Pierre MINGAUD représenté par Yves MESNARD
Vincent RUSCONI représenté par Giovanni SCHIPANI
Mohammed SALEM représenté par Danielle MENET

Etaient absents ou excusés Mesdames et Messieurs :

NEANT

CT4/200416/8

■ Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Aubagne

Le Conseil de territoire a été saisi pour avis sur la délibération suivante :

Par courrier reçu le 27 janvier, la commune d'Aubagne a transmis pour avis, conformément à l'article L123.-9 du Code de l'urbanisme, à la Métropole Aix-Marseille-Provence, le projet de PLU arrêté par délibération du 16 décembre 2015.

Le projet de PLU d'Aubagne est fondé sur les principes suivants :

- Dynamiser le rayonnement d'Aubagne en l'ouvrant à la modernité tout en s'appuyant sur son histoire, sa culture et ses traditions, il s'agira donc de tout à la fois :

- De conforter le rôle d'Aubagne comme pôle urbain majeur à l'Est de Marseille et comme locomotive du Pays d'Aubagne et de l'Etoile. Pour cela, des orientations et une ambition forte sont données au centre-ville d'Aubagne. Elles s'appuient sur le développement économique et culturel de la ville, sur l'amélioration des déplacements et le réaménagement des espaces publics et la revalorisation du centre ancien ;
- De mettre en œuvre les orientations qui ont été fixées et qui permettront de donner une nouvelle dimension économique et plus particulièrement : la requalification de la zone des Paluds, le confortement de la zone de Napollon, l'identification d'espaces permettant l'accueil d'activités productives, la préservation des espaces agricoles ;

- Assurer un développement raisonné et plus équilibré, avec la production de logements de qualité, le confortement de la diversité du parc de logements, la limitation de la consommation d'espace pour préserver l'identité et les paysages aubagnais, l'articulation des choix de développement urbain avec les capacités de desserte, le déploiement d'équipements dans toute la ville, l'apaisement de la ville et la promotion d'un développement toujours plus respectueux de l'environnement.

L'analyse du PLU d'Aubagne montre que les orientations d'aménagement définies sont en cohérence avec les grandes orientations du SCOT du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, déclinées dans le document d'orientations et d'objectifs, principalement sur les points suivants :

- La mise en place des conditions permettant d'assurer un développement urbain maîtrisé : définition d'outils réglementaires favorisant l'articulation urbanisme/transport et la production de logements nécessaires au parcours résidentiel ;
- Des mesures permettant la préservation et la mise en valeur de la trame bleue et verte ;
- La promotion du développement économique et de la création d'emplois : identification et préservation de la zone agricole comme support du développement économique, identification d'espaces pouvant accueillir des activités productives génératrices d'emplois.

Telles sont les raisons qui incitent la Présidente à proposer au Conseil de territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Le Conseil de territoire d'Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5218-7 ;
- La saisine du Conseil métropolitain en date du 12 avril 2016 ;

Où le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique :

De donner un avis favorable à la délibération du Conseil métropolitain par laquelle il est donné un avis favorable au plan local d'urbanisme de la commune d'Aubagne arrêté le 16 décembre 2015.

AVIS FAVORABLE

**10 contres : Maurice CAPEL, Antoine DI CIACCIO, Muriel HENRY, Hélène LUNETTA,
Sylvie FANEGO, Daniel FONTAINE, Denis GRANDJEAN, Magali GIOVANNANGELI,
Monique RAVEL, Dominique HONETZY**

4 abstentions : Joëlle MELIN, Jean-Claude ALEXIS, Patrick ARNOUX, Stéphanie HARKANE

Certifié Conforme
La Présidente du Conseil de Territoire

Sylvia BARTHELEMY



